




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-320**

**Séance publique du**

**21 juillet 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1243771-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF)  
POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Education Enfance Petite  
Enfance

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2023

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de competences des communes

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Fabienne VINCENTI

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF) POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Signé pour une durée de quatre ans, le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) est la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire « de la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits, des besoins des enfants et de leurs parents ».

Pour soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, le gouvernement a fixé comme objectif :

- l'accueil du jeune enfant, notamment par la création de solutions d'accueil au sein des établissements d'accueil collectif et l'accueil des jeunes enfants par des assistantes maternelles.
- La création de dispositifs de soutien de la parentalité, pour aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, en visant la couverture progressive du territoire.

Le schéma s'articule avec les autres schémas départementaux : Schéma Départemental de l'Enfance Famille piloté par le Conseil départemental, qui a pour objectif d'accompagner au mieux les futurs jeunes parents et familles, dans une démarche de prévention la plus précoce

possible, Schéma Départemental Amélioration Accessibilité des Services aux Publics, le Service Insertion-Emploi, le plan de lutte contre la pauvreté.

Il se décline autour des différents plans d'action locaux : Contrat de Ville, Convention Territoriale Globale et programme Éducatif de Territoire.

## **LE CADRE REGLEMENTAIRE**

Ce Schéma des services aux familles s'inscrit dans un nouveau cadre de gouvernance, avec la mise en place en 2022 du nouveau Comité départemental des services aux familles, dont l'installation a été annoncée et la composition définie par le décret du 14 décembre 2021. Ce Comité départemental des services aux familles est présidé par le préfet délégué à l'égalité des chances, avec trois Vice-Présidents qui l'assistent : un représentant du Département, un représentant de la CAF, et un représentant des communes et EPCI. Le CDSF est composé de 37 membres nommés sur arrêté Préfectoral. C'est ce CDSF qui a eu la charge de superviser l'élaboration de ce Schéma, de le valider, et qui assurera le suivi de sa mise en œuvre.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite s'inscrire pleinement dans ce schéma de services aux familles en prenant en compte :

- Les modalités de gouvernance, les dispositions contenues de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et son décret d'application en date du 14 décembre 2021 qui institue le Comité départemental des Services aux Familles (CDSF) ; Le pilotage des SDSF étant désormais posé par décret.
- En complément de ces dispositions, la circulaire du 21 juillet 2022 précise le rôle et les missions du CDSF, les modalités de nomination de ses membres et émet des recommandations quant à son fonctionnement concernant les champs de :
  - La petite enfance,
  - La parentalité,
  - La jeunesse.

Le présent rapport vise à présenter la méthodologie d'élaboration de ce schéma, les enjeux et orientations stratégiques, ainsi que le plan d'action qui en découle.

## **L'ÉLABORATION DU SCHEMA**

Ce Schéma s'inscrit dans une démarche collective dès sa conception, incluant tous les partenaires, mais aussi les familles.

Plus de quarante partenaires ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens bilatéraux. Une enquête par questionnaire a été adressée aux 119 communes des Bouches-du-Rhône. Une enquête par questionnaire a également été adressée à 40 000 familles allocataires de la CAF et 5 000 ressortissants de la MSA.

1 777 parents ont répondu, et ont permis aux partenaires de s'appuyer pour l'écriture du Schéma sur les priorités mises en avant par les familles.

Enfin, quatre ateliers thématiques ont été organisés en juin 2022. En moyenne, chaque atelier a rassemblé une quarantaine de participants : représentants des collectivités, des partenaires signataires, des équipements de services aux familles, des acteurs associatifs et fédérations, etc.

Les partenaires d'un comité de pilotage restreint se sont ensuite réunis plusieurs fois à la rentrée 2022, lors de groupes de travail, pour rédiger collectivement le plan d'action du Schéma et proposer au CDSF des modalités de gouvernance et de suivi.

Ce Schéma résonne par ailleurs avec les priorités nationales, et les priorités de chacun des partenaires, en particulier l'importance nouvelle accordée par les pouvoirs publics aux 1000 premiers jours de l'enfant, la stratégie nationale et locale de lutte contre la pauvreté, et l'émergence du nouveau service public de la petite enfance.

Le Schéma s'articulera également, dans sa mise en œuvre, avec les démarches en cours des différents partenaires, en particulier la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion à venir entre l'État et la Branche Famille, et le Schéma Enfance Famille en cours d'écriture au Département.

Dès septembre 2023, la Ville s'inscrira pleinement dans le Schéma des services aux familles (SDSF), pour la période 2023 à 2026, et souhaite décliner des axes stratégiques et des orientations spécifiques autour de priorités partagées.

Il s'agira :

- de donner corps à la dynamique de cohésion territoriale et de développement social qui sous-tend le déploiement des SDSF,
- d'associer l'ensemble des professionnels des institutions partenaires, des techniciens communaux et intercommunaux, des opérateurs et associations, qui interviennent auprès des familles des territoires.

Des comités thématiques porteront ainsi la mise en œuvre de ce futur schéma :

- petite enfance,
- enfance – jeunesse,
- accompagnement à la parentalité,
- animation de la vie sociale.

Une convention globale et co-signée des partenaires permettra :

- d'élaborer une politique partagée à destination des familles du territoire,
- de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux services pour les familles,
- d'articuler les politiques publiques à destination des familles, dans le respect des compétences de chacun.

C'est pour cela, Mes Chers Collègues, qu'il vous est demandé de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à l'Éducation, l'enfance, la Petite enfance et la Familles le lancement d'un Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) pour la Ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer le Schéma Départemental des Services aux Familles et de l'Animation de la Vie Sociale des Bouches-du-Rhône ci-joint en annexe.

DL.2023-320 - ÉLABORATION D'UN SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF) POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés : 54  
Présents : 45  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 54  
Pour : 54  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le





L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00